

Le plan S ne sera pas le dernier mot de l'ouverture des publications scientifiques

Faisant suite à la très riche discussion amorcée dans le numéro 61 de *Reflets de la physique* avec la tribune libre « Le Plan S – késako ? » [1], nous proposons ici une discussion qui complète les informations et les analyses données par la Commission des publications de la SFP.

Rappelons que le plan S prévoit l'accès immédiat et gratuit pour tous lors de la publication des résultats d'une recherche menée sur fonds publics. Il se situe à un niveau européen et se présente dans un contexte de l'édition scientifique en plein bouleversement.

Affirmons d'emblée notre plein accord avec le principe d'ouverture des publications de recherche pour tous les publics, rendue largement possible par Internet. La transparence est en effet une valeur fortement éthique, n'ayant que des limites liées à la sécurité ou à la protection des données personnelles. Elle ne peut que faciliter la lutte constante pour l'intégrité scientifique, d'autant plus que dans de nombreux domaines les données de recherche sont demandées en même temps que les résultats.

L'article de *Reflets* sur le plan S analyse le coût de la publication d'un article : ce coût ne saurait être réduit à zéro, sauf à faire faire tout le travail des professionnels par les chercheurs eux-mêmes (mais alors le coût est pris sur leurs salaires). Les physiciens croient être quittes de leur devoir d'ouverture en déposant leur manuscrit sur des archives ouvertes le jour de la soumission à une revue : ils oublient que dans le cas général il y a quelqu'un qui paie (leur bibliothèque à travers les abonnements) pour le travail de l'éditeur, indispensable car il organise la certification à travers la relecture par les pairs, la mise en forme, l'indexation et l'archivage durable, sans oublier l'impression pour les revues papier.

Le plan S s'apparente au modèle d'édition dit « doré », avec paiement par l'auteur des coûts de traitement (*Article processing charges*, APC), si possible réduits à des charges « raisonnables », c'est-à-dire correspondant au coût incompressible du travail de l'édition. Limiter ainsi les profits commerciaux exorbitants des grands éditeurs est un projet vertueux (gageons que ceux-ci trouveront une solution pour ne pas y perdre...). Toutefois, il reste que les auteurs auront à payer pour chacun de leurs articles : les chercheurs qui, aujourd'hui, publient sans payer en auront-ils tous les moyens ? On sait que le CNRS ne sera pas le financeur des publications de ses chercheurs, même s'il facilitera la gratuité dans certaines revues hybrides, par exemple celles d'EDP Sciences. Pour les chercheurs qui ont des contrats nationaux ou européens, la publication des résultats est maintenant prévue dans le financement accordé : ils bénéficieront de la limitation des coûts des APC. En revanche, qu'en sera-t-il pour tous ceux, les plus nombreux, qui n'ont pas de contrats et travaillent avec des crédits de base ? Rappelons la compétition exacerbée en France pour l'attribution

des financements trop contraints par les agences de moyens. Tous les sujets ne se prêtent pas à des appels à projets. Certains domaines sortent des sentiers battus et peuvent se révéler soudain d'une importance inattendue. Il est à craindre que le modèle du plan S enclenche un processus du type « *le gagnant emporte tout* » : ceux qui ont des contrats ont plus de chance de publier, donc d'obtenir plus de contrats, selon un processus autocatalytique. Mais ceux qui sont entrés plus tardivement dans le système, ou qui ne bénéficient pas des bons réseaux, risquent de constituer une classe de chercheurs moins favorisée. Notons aussi le processus dissuasif de paiement des APC pour les chercheurs des pays pauvres ou autrement défavorisés, en dépit d'arrangements pas toujours connus avec certains éditeurs. Or, peut-on accepter l'argument un peu cynique souvent répété, selon lequel on limiterait ainsi l'accroissement excessif du nombre des articles publiés ? Et faut-il rappeler ici que la compétition ainsi stimulée encourage la fraude scientifique, qui peut parfois permettre une entrée en force dans « la cour des grands » ?

Un souci corrélé au précédent apparaît avec la généralisation du modèle du plan S : la multiplication attendue des revues en accès ouvert à coût réduit, où le travail de relecture par les pairs est souvent sommaire. Elles sont parfois nommées « prédatrices », ce qui est un raccourci approximatif car la seule recherche du profit justifie aussi l'existence de toutes les grandes revues prestigieuses qui font payer très cher. Les revues à bas tarif d'APC ne sont pas toutes mauvaises : il y a tout un continuum entre les bonnes et les exécrables. Certaines ont des chercheurs de valeur dans leur comité éditorial et publient occasionnellement de bons articles, mêlés à d'autres plus médiocres. Il est d'ores et déjà impossible, même aux sociétés savantes au plus près des chercheurs, d'en établir un répertoire classé en fonction de leur qualité scientifique. Et la situation risque d'empirer. Les procédures d'évaluation de la recherche (des chercheurs, des projets, des articles) vont devenir d'autant plus difficiles qu'elles reposent largement sur les publications, même si elles tentent de s'élever au-dessus du simple usage de la bibliométrie. Plus généralement, on peut être préoccupé de la diffusion d'une science au rabais par un effacement progressif d'un contrôle efficace effectué par les pairs.

Il faut pourtant avancer dans ce paysage changeant de l'édition. Il y a un travail de formation et d'éducation au choix des périodiques où publier qui devra être fait pour tous les chercheurs, les jeunes et aussi les plus aguerris. Le plan S, avec ses avantages et

